

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 06/05/2022
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Laurent PARADIS, Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, Isabelle MARTINET, Hélène LIET, Vanessa GALLAND, Quentin PERRUSSON, Alexis GAUTHIER, Sylvie BERNARD, Daniel CEVRERO

EXCUSES : Philippe DRIVON, Patrick MICHELIN

1)Approbation du compte rendu du 01 avril 2022 à l'unanimité par le Conseil Municipal

2) Délibération tarifs et horaires HLL

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs et horaires liées aux locations des HLL à compter du 7 mai 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs et horaires suivants pour la location des HLL à compter du 7 mai 2022 (à l'exception des contrats déjà établis à la date de la présente délibération pour lesquels les tarifs 2020 s'appliquent).

| A la nuit | 1 nuit | 2 nuits | 3 nuits | 4 nuits | 5 nuits |
|---------------|--------|---------|---------|---------|---------|
| Juillet –Août | 80€ | 125€ | 165€ | 225€ | 285€ |
| Autre | 70€ | 105€ | 135€ | 175€ | 215€ |

| A la semaine, soit 6 nuits 7 jours | | | | |
|------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|
| | 1 semaine | 2 semaines | 3 semaines | 4 semaines |
| Juillet-Août | 360€ | 510€ | 660€ | 810€ |
| Autre | 260€ | 410€ | 560€ | 660€ |

*Caution de 250€ (200€ pour les dégradations, vaisselle cassée... et 50€ pour le ménage non fait).

Heure d'arrivée : 16h00

Heure de départ : 10h00

En cas de départ tardif (maximum 16h00), un supplément de 30 Euros sera facturé.

3)Délibération tarifs et horaires Gîte

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs et horaires de location du gîte de séjour à compter du 07 mai 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs et horaires suivants pour la location du gîte de séjour à compter du 07 mai 2022 (à l'exception des contrats établis à la date de la présente délibération pour lesquels les tarifs 2020 s'appliqueront).

Location week-end : 26€ par personne pour les 12 premières personnes et 15€ pour les personnes supplémentaires avec un minimum de 12 personnes.

En cas de nuit supplémentaire : 13€

Location à la semaine :

Juillet-Août : 16€ par nuit et par personne, avec un minimum de 12 personnes.

Autres périodes : 15€ par nuit et par personne, avec un minimum de 12 personnes.

Week-end prolongé : (Pâques, Ascension, Pentecôte, 1^{er} Mai, 8 Mai, 11 Novembre, Noël, Nouvel An...) : 16€ par nuit et par personne, avec un minimum de 12 personnes.

Possibilité d'accueillir les invités à la journée : 3€ par jour et par personne.

Location de draps : 7€ la paire.

Tarif du forfait ménager : 110€ pour l'ensemble du gîte avec une réduction de 7€ par chambre non occupée.

Tarif des arrhes de réservation : 25% du montant total de la location.

Tarif de caution demandée : 400€

Heure d'arrivée : 16h00

Heure de départ : 10h00

En cas de départ tardif (maximum 16h00), un supplément de 60 Euros sera facturé

4)Délibération tarifs et horaires Salle d'Animation et de Rencontre

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs et horaires liées aux locations de la Salle d'Animation et de rencontre à compter du 7 mai 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs et horaires suivants :

| Salles | 1 jour SERLEY | 1 jour EXTERIEURS | 2 jours SERLEY | 2 jours EXTERIEURS | 3 jours SERLEY | 3 jours EXTERIEURS | 4 jours SERLEY |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| A (carrelée) | 190 € | 225€ | 220€ | 250€ | 250€ | 275€ | |
| B (bar- ancienne cantine) | 130€ | 150€ | 155€ | 180€ | 180€ | 210€ | |
| A+C (salle carrelée + parquet) | 270€ | 300€ | 305€ | 335€ | 340€ | 370€ | |
| B+C (parquet + bar) | 200€ | 235€ | 230€ | 260€ | 260€ | 285€ | |
| A+B+C | 315€ | 355€ | 375€ | 415€ | 435€ | 475€ | 515€ |

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 07 mai 2022, à l'exception des conventions déjà établies à la date de la présente délibération ;

La salle devra être rendue propre, dans l'état identique trouvé.

Si le ménage n'est pas fait, il sera demandé une participation de 300€.

S'il manque de la vaisselle, le remboursement sera demandé.

Possibilité de réserver le vendredi qui sera facturé 30 Euros la demi-journée ou 60 Euros la journée.

5/Délibération vente d'une desserte communale

Monsieur le Maire indique qu'une demande par courrier a été reçue en mairie concernant l'acquisition du chemin rural se situant dans le lieu-dit « Haut de Serley », Route de la Champonnière à Serley.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas vendre le chemin cité par 2 voix pour, 4 abstentions et 7 contre.

6/Délibération cadeau de naissance

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que la secrétaire de mairie a donné naissance à son troisième enfant. Il propose à l'Assemblée de lui offrir un bon d'achat de 100€ dans un magasin de puériculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire

7/Demande de subventions

Monsieur indique au Conseil Municipal qu'il a reçu deux demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 50 Euros à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mervans.

8/Délibération achat lave-vaisselle Auberge

Il est proposé au Conseil Municipal d'équiper l'Auberge Bressane d'un lave-vaisselle professionnel dont plusieurs devis ont été demandés.

Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BONNET THIRODE.

9/Préparation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Le planning de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives a été arrêté.

10/Informations et questions diverses

-Organisation Cérémonie du 8 mai

-Organisation journée participative : prévoir une date en septembre

-Visite chaufferie bois par la commune de Branges

-Point sur les travaux en cours :

-Logement de l'école presque terminé : en attente de l'électricien

-Maison DELARCHE : en attente de l'électricien

-Fossé en limite SERLEY/ LA CHAUX terminé

En attente de devis pour le fossé de la Ville des Maréchaux

-Les chéneaux de l'école ont été réparés

-Toiture bibliothèque à vérifier

-Enrobé à froid : trous rebouchés (trois tonnes d'enrobés à froid utilisées)

-Réception d'un chèque de 100 Euros des Villes et Villages fleuris pour l'année 2021 et diplôme 2 fleurs

-Fleurissement : organisation des plantations (1100 plants de fleurs)

-Repas champêtre du 24 juillet 2022 : animations à prévoir

-Déplacement de la cantine à sa place initiale à la Maison d'Art

-Intervention de la société VALVERT à la Ville des Maréchaux pour une fosse septique bouchée

-25 avril 2022 : visite de la salle des fêtes pour un contrôle d'établissement recevant du public. Un avis favorable a été donné.

- Dégradation de panneaux sur la commune de Serley. Une plainte a été déposée.
- Dysfonctionnement du clapet du plan d'eau : le Syndicat de la Guyotte se charge des réparations
- Contrôle sanitaire de l'eau sur deux points à Serley : l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur.
- Présentation de l'Association LE PONT : équipe mobile qui vient en aide pour un accompagnement des personnes en difficultés.
- Tarif garderie et transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 : voir au prochain conseil
- Présentation du site Internet de la commune par le président de la commission communication.

Le Maire

Laurent PARADIS

